

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°51

Date de Publication
24 MAI 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
24 MAI 2019
Date de la convocation
14 mai 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme FOURETS à Mme MATEO
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. LION à Mme SIMONIAN
M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention de partenariat culturel à conclure avec le Département des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif saison 13 et désignation de l'opérateur.

A la demande de Madame le Maire, monsieur MACHERAS DE MONTILLET expose à ses collègues que le département des Bouches du Rhône s'est engagé depuis de nombreuses années dans le soutien et la mise en œuvre de multiples actions dans le domaine culturel.

Avec le dispositif « Saison 13 », le département a souhaité créer une synergie entre les communes et les artistes du département dans le but de faciliter l'accès de tous au spectacle vivant, participer au partage des œuvres et ainsi développer le lien social.

Ce dispositif est destiné à aider les communes à diffuser des spectacles vivants d'artistes professionnels du département.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat culturel ci-jointe à conclure avec le Département des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif saison 13,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.
- de désigner l'Office de Tourisme comme opérateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 21 mai 2019.

Le Maire,
Danielle MILON



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Danielle Milon", is written over the seal and extends to the right.